



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

ADOPTION
DU BUDGET 2023

P. 4

Vol. 13 - N°1
17 FÉVRIER 2023





Vol. 13 - N°1
17 FÉVRIER 2023

04
GRAND
DOSSIER

05
ACTUALITÉS

08
PRÉVENTION

09
BVA

14
AVIS
PUBLICS



MOT DU MAIRE

Chers Beauharlinoises et Beauharlinois,

À la suite de plusieurs commentaires que je lis sur les réseaux sociaux lorsque la Ville doit faire des réparations sur ses infrastructures, je tiens aujourd'hui à vous donner quelques informations sur l'état de la situation.

Le conseil est très conscient de ces enjeux et en fait une priorité.

Il nous faudra tous être patients, car il sera impossible de réaliser les travaux en seulement quelques années. Premièrement, pour éviter une trop grande augmentation des taxes, il faut investir un montant déterminé chaque année et deuxièmement, il faut tenir compte de la limite des ressources humaines et de la capacité, autant de la Ville que des entrepreneurs, de gérer plusieurs chantiers à la fois.

Je tiens également à vous mentionner que toutes les nouvelles constructions n'ont pas de lien avec les bris. Si l'infrastructure est en fin de vie, ce n'est pas l'ajout de nouvelles constructions qui causera un bris. Il faut tout simplement réparer ce qui est usé ou remplacer ce qui n'est plus fonctionnel. Cela étant clarifié, comme notre municipalité connaît une hausse de sa population, nous serons plus nombreux pour rembourser les règlements d'emprunt.

Lorsque l'exercice de planification de réparation ou de remplacement des infrastructures sera complété, une présentation complète sera faite et un outil explicatif sera mis en place pour que chacun puisse suivre la progression des travaux.

Toujours dans l'objectif de planifier et d'orienter les décisions du conseil, nous avons débuté, à la fin de l'année 2022, une planification stratégique. Le travail avance bien et nous sommes rendus à consulter les différents intervenants externes. Vous êtes donc conviés à nous faire part de votre vision pour la Ville de Beauharnois le 7 mars prochain à la salle Marie-Rose du Centre communautaire. Je vous invite à consulter les publications de la Ville pour connaître l'horaire de la journée qui sera publié prochainement. J'espère vous y voir en grand nombre.

Je profite de l'occasion pour remercier les employés qui ont mis en place la programmation de la semaine de relâche scolaire. Cette année, c'est une semaine « pas plate » qui s'annonce avec la quantité et la qualité des activités qui sont offertes à nos jeunes citoyens ! Le conseil et moi sommes fiers de pouvoir vous proposer autant d'activités différentes et intéressantes. La qualité de vie de nos citoyens est au cœur de nos priorités et je pense que cette programmation de la relâche le démontre bien.

Je demeure toujours disponible pour répondre à vos questions.

Alain Dubuc – Maire

MOT DE LA CONSEILLÈRE

Bonjour à toutes mes concitoyennes et à tous mes concitoyens,

Après plus d'un an au sein du conseil municipal, je peux confirmer que je suis vraiment passionnée d'être près des gens et de pouvoir me sentir utile à nouveau dans ce domaine. Après avoir pris ma retraite de la Ville de Beauharnois en 2019, j'avais besoin de bouger et d'être dans l'action. Nous formons une belle équipe, cela se fait sentir. Ensemble, nous allons réaliser de beaux projets durant notre mandat.

Je suis arrivé *ex æquo* avec mon adversaire aux élections. Le décompte des bulletins de vote a été refait devant un juge au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield. Résultat : une (1) voix de majorité en ma faveur. J'avoue que cela m'a fait réaliser que rien n'est acquis dans la vie et que j'apprécie encore plus ma victoire en tant que conseillère municipale.

Nous travaillons tous ensemble afin que le branchement des nouveaux puits à l'usine Pointe-du-Buisson soit effectué dès le printemps 2023. Cela permettra de lever le moratoire empêchant le développement dans le secteur Melocheville. C'est un dossier prioritaire pour moi en ce moment. L'eau potable est une ressource essentielle et elle doit être desservie convenablement aux résidents du secteur. Je tiens à vous remercier pour votre patience et votre compréhension à ce sujet.

L'année 2023 sera chargée et je compte apporter mes idées afin de toujours voir s'améliorer notre ville en plein essor. C'est le temps de mettre à jour nos règlements d'urbanisme et de se doter d'un plan stratégique et d'un plan directeur des parcs municipaux. Plusieurs projets de réfection d'infrastructures sont aussi en vue, ainsi que de belles activités pour la saison estivale. Enfin, sachez que bien que le développement est au cœur de nos priorités, il doit être fait avec vigilance et réflexion tout en respectant une vision environnementale. C'est notre responsabilité à tous.

La sécurité est aussi au cœur de mes priorités, alors je m'assure de faire déplacer l'afficheur de vitesse dans les rues du secteur afin de sensibiliser les automobilistes à conduire prudemment en fonction de la limite permise dans les rues résidentielles, qui est de 40 km/h. Le conseil municipal travaille aussi à trouver des solutions afin de réduire la vitesse excessive dans certains secteurs.

Je demeure à l'écoute des citoyens de mon district et de tous les citoyens de la Ville de Beauharnois. Vous pouvez me joindre via mon adresse courriel ou sur ma boîte vocale.



Manon Fortier
District de la Pointe-du-Buisson
450 429-3546, poste 336
manon.fortier@ville.beauharnois.qc.ca

RETRAITE

Le 20 janvier dernier marquait le dernier jour de travail pour notre directeur du service de la Sécurité incendie et civile, monsieur Jean-Maurice Marleau. Après plus de 42 années au service de la population de la Ville de Beauharnois, monsieur Marleau profitera pleinement de sa retraite. De plus, le 31 décembre dernier, Monsieur Daniel Brunet, aussi pompier au service de la population de Beauharnois depuis les 25 dernières années, a aussi pris le chemin de la retraite. Merci à tous les deux pour ces belles années !



Jean-Maurice Marleau



Daniel Brunet

GRAND DOSSIER

ADOPTION DU BUDGET 2023

Lors d'une séance extraordinaire tenue le mardi 13 décembre, le conseil de Ville de Beauharnois a procédé à l'adoption de son budget 2023 ainsi que de son Plan triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2023-2024-2025.

 Le budget complet, incluant les nouveaux taux de taxation pour chacun des types d'immeubles du territoire, est disponible sur le site Internet de la Ville.

BUDGET ÉQUILIBRÉ ET RÉALISTE

Les dépenses et les affectations projetées du budget 2023 totalisent 33 923 601\$, ce qui comporte une hausse de 17 % comparativement à l'année dernière. Cette majoration est liée notamment à une augmentation généralisée des coûts des matériaux, de la main-d'œuvre, de l'électricité et des logiciels. Elle est également engendrée par la hausse des quoteparts versées à la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des services de collecte et au Service de police.

DÉPENSES	BUDGET 2023
Administration générale	5 397 261\$
Sécurité publique	5 858 359\$
Travaux publics	3 886 889\$
Hygiène du milieu	5 937 897\$
Occupation du territoire	2 626 065\$
Loisirs et culture	4 683 908\$
Dette - frais de financement	1 683 368\$
Dette - remboursement de capital	3 382 000\$
Affectations	467 854\$
TOTAL	33 923 601\$

REVENUS	2023
Taxes foncières	23 721 735\$
Tarification des services	5 319 541\$
Paiements tenant lieu de taxes	779 345\$
Services aux organismes	589 786\$
Autres services rendus	1 072 101\$
Disposition d'actifs	0\$
Imposition des droits	1 671 150\$
Amendes et pénalités	180 000\$
Intérêts	189 720\$
Subventions	400 223\$
TOTAL	33 923 601\$

DÉNEIGEMENT

Le déroulement des opérations

LES PRIORITÉS DE NIVEAU 1

Voies préférentielles, boulevards, rues principales assurant le lien avec les routes à grande circulation, parcours scolaires, rues collectrices, bornes incendie et rues à proximité des bâtiments publics.

LES PRIORITÉS DE NIVEAU 2

Rues résidentielles à faible circulation incluant les culs-de-sac

Pour effectuer leur travail avec efficacité, les équipes suivent cinq routes de déneigement préétablies. Par mesure de sécurité, un épandage continu d'abrasif est prévu sur de courtes distances ainsi que sur les voies réservées, les courbes et les intersections dangereuses des grands boulevards.

LE DÉNEIGEMENT EN CHIFFRES

109 KM de routes et de stationnements à déneiger



23,5 KM de voies circulables à déglacer

16 BÂTIMENTS à déneiger et à rendre accessibles



29 KM de trottoirs à déneiger et à déglacer

35 ABRIBUS à rendre accessibles



505 BORNES D'INCENDIE à rendre accessibles



Merci à nos équipes sur le terrain qui travaillent d'arrache-pied sur les opérations de déneigement. Votre travail est essentiel et apprécié !

ATTENTION AU POSITIONNEMENT DE VOS BACS À ORDURES, DE RECYCLAGE ET DE MATIÈRES ORGANIQUES.

Pour ne pas ralentir les opérations de déneigement, pensez à installer vos bacs de recyclage et à ordures sur votre propriété et non dans la rue ou sur le trottoir. La rue peut être élargie de plus de 6 pieds avec un meilleur positionnement des bacs.



RAPPEL POUR LE DÉVERSEMENT DE NEIGE

Le déversement de neige dans les cours d'eau ainsi que l'entreposage de neige sur les rives sont interdits en tout temps. Il en va de même pour le dépôt de neige ou de bancs de neige sur une voie publique ou un terre-plein. Le déneigement est un grand travail d'équipe !

LE RALENTISSEMENT DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Le non-respect de la réglementation sur le stationnement de nuit et le mauvais positionnement des bacs à ordures, de recyclage et de matières organiques sont les principales causes de ralentissement des opérations. Il faut aussi noter que les déneigeurs ont l'obligation de se conformer à la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds :



MAXIMUM DE 13 HEURES

consécutives de conduite sur un quart de travail de 16 heures ;



70 HEURES

de travail au maximum par semaine ;



STATIONNEMENT DANS LES RUES

Dans la mesure du possible, même lorsqu'il y a levée d'interdiction de se stationner dans les rues la nuit, pensez à stationner ailleurs que dans les rues afin de faciliter les opérations de déneigement, qui peuvent parfois s'échelonner sur plusieurs jours.

Les employés qui travaillent aux opérations de déneigement sont les mêmes qui sont affectés aux opérations régulières du Service des travaux publics, en plus des situations d'urgence comme un bris d'aqueduc.

Ce qui explique un ralentissement des travaux lorsque les précipitations se poursuivent sur plusieurs heures ou se font nombreuses dans la même semaine.

BIEN GÉRER SON BAC BRUN L'HIVER

Pour faciliter la collecte, voici comment éviter que le compost ne gèle dans le bac brun.

- Tapissez le fond de votre bac brun d'une couche de matières sèches (carton, papier journal, etc.), alternez en étages les résidus alimentaires et les matières sèches ou emballez vos résidus dans du papier journal ;
 - Évitez de mettre des liquides dans votre bac ;
 - Sortez votre bac pour chaque collecte et assurez-vous que le couvercle, exempt de neige, s'ouvre facilement ;
 - Placez-le à l'abri du vent et dans un endroit ensoleillé pour favoriser le décollement des matières gelées.
- 📍 Pour plus d'informations, contactez le service environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry : environnement@mrcbhs.ca ou 450 225-5055.



PRÉVENTION

CONSEILS POUR L'HIVER

Saviez-vous qu'en cas d'incendie, vous avez moins de 3 minutes pour évacuer votre domicile? Voici des conseils de sécurité plus spécifiques pour l'hiver.

L'ÉVACUATION

- Libérez les escaliers, les corridors et les portes de votre domicile ;
- Les fenêtres pouvant servir de sortie de secours devraient toujours être accessibles ;
- Vos balcons, terrasses et vos sorties (portes et fenêtres) doivent être déneigés et accessibles en tout temps.

ENTRETIEN DES BORNES-FONTAINES EN HIVER

La borne-fontaine sur votre terrain ou sur celui de votre voisin vous protège, alors faites un petit geste en la déneigeant ! En rendant les bornes visibles et accessibles, on facilite le travail des pompiers. Un dégagement de 1,5 m (5 pi) autour des bornes est nécessaire pour qu'ils puissent y accéder rapidement.

Advenant le cas où la borne-fontaine située près de votre résidence n'est pas déneigée, avisez le Service des travaux publics au 450 225-0650.

Informez votre compagnie de déneigement de l'importance de ne pas accumuler de neige autour des bornes-fontaines.



COMMENT RÉDUIRE LA CRÉOSOTE LORSQU'ON CHAUFFE AU BOIS ?

MISEZ SUR LA QUALITÉ DU BOIS !

Choisissez du bois dur et bien sec. Évitez les bûches écologiques contenant des agents liants, comme la colle et la paraffine. Entreposez les cordes de bois dehors, bien couvertes, loin de la maison.



UN BON APPORT D'AIR POUR VOTRE FEU

L'air est essentiel pour un feu efficace. Votre foyer brûlera à une température plus élevée et éliminera ainsi une plus grande quantité de gaz de combustion.

PLACEZ VOS BÛCHES CORRECTEMENT

Aménagez des espaces intermédiaires entre les bûches pour laisser passer un flux d'air. Si votre feu n'a pas assez d'oxygène, il commencera à s'éteindre. Un feu moins chaud crée de la créosote.

LE RAMONAGE POUR ÉLIMINER LA CRÉOSOTE

- Faites ramoner votre cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées ou au moins une fois par an ;
- Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée ;
- À l'automne, assurez-vous qu'aucun débris n'est venu obstruer la cheminée pendant l'été.

D'AUTRES PRÉCAUTIONS IMPORTANTES

- Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé que vous conservez dehors, loin de tous matériaux combustibles. Elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures ;
- Installez un avertisseur de fumée dans le corridor près des chambres à coucher et sur chaque étage, y compris le sous-sol ;
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) près du foyer ou du poêle à bois.

📍 Pour plus d'information, consultez le site environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/index.htm



Hiver 2023

CULTURE

Programmation du Manoir de Beauharnois



En collaboration avec la Ville de Beauharnois, la Maison des enfants Marie-Rose de Beauharnois dévoile sa programmation du printemps 2023. Quatre concerts auront lieu au Manoir de Beauharnois tout juste rénové et équipé d'un système de son haut de gamme. Tous les profits seront versés à la Maison des enfants.

Rendez-vous au lepointdevente.com/manoirdebeauharnois, ou scannez le CODE QR ci-contre.

Un rabais de 3 \$ est appliqué sur les billets achetés au café du Manoir de Beauharnois :
640, rue Ellice



Spectacles



CÉDRIC DIND-LAVOIE

Archives

Vendredi 24 mars, 20h
23 \$



LES LOUANGES

Crash

Samedi 27 mai, 20h
30 \$



LOU-ADRIANE CASSIDY

VOUS DIT : Bonsoir

Vendredi 28 avril, 20h
30 \$



LOUIS-JEAN CORMIER

Les passages secrets 2

En supplémentaire

Samedi 10 juin, 20h
40 \$

Centrale Hydro

Envie d'une sortie différente avec vos enfants ? Pour mieux comprendre la production hydroélectrique, démystifier l'électricité ou découvrir une page de notre histoire, venez visiter la centrale hydroélectrique de Beauharnois.

Profitez-en, c'est gratuit !

 **Réservation obligatoire sur le site hydroquebec.com/visitez**



Sondage Jeudis en musique

À la suite du succès des dernières années des Jeudis en musique, la Ville confirme le retour de ces soirées dynamiques et musicales pour l'été ! Pour bien les préparer, nous souhaitons connaître VOS goûts !

Remplissez le court sondage disponible sur le site Internet avant le 1^{er} mars prochain !

 **ville.beauharnois.qc.ca/actualite/sondage-jeudis-en-musique/**



**BIBLIOTHÈQUE
DE BEAUHARNOIS**

Club de lecture Jeunesse

 **Un samedi sur 2, de 10 h à 11 h — Dès le 4 février 2023**
Inscription sur Voilà!

GRATUIT

Votre mission, à supposer que vous l'acceptiez, consiste à découvrir des univers par la lecture. Vous aimez lire ? Joignez le Club de lecture de Beauharnois animé par Samuel Bricault et devenez un agent spécial du CLB. Ce message ne s'autodétruit pas dans 5 secondes et seuls les agents du CLB connaîtront la suite.

Quartier général :

La bibliothèque de Beauharnois

Notre mission :

Découvrir plusieurs styles littéraires

Les enfants de 13 ans et moins désirant participer doivent s'intéresser aux livres de la section jeunesse et avoir la capacité de lire seuls.

4 février 2023 : Introduction au CLB

18 février 2023 : Livres dont vous êtes le héros

4 mars 2023 : Bande dessinée

18 mars 2023 : Manga

1^{er} avril 2023 : Récit d'aventures

Suivez la page Facebook de la Ville de Beauharnois ou devenez un agent spécial pour connaître la suite.

Club de lecture adulte

 **Les jeudis, 18 h, dès le 16 février 2023**
GRATUIT

Vous aimez lire ? Le Club de Lecture est là pour vous ! L'auteur et conférencier Samuel Bricault vous proposera de plonger à la découverte de romans et de styles littéraires.

Il est prévu que certaines lectures suggérées visent un public averti d'adultes.

HEURE DU CONTE

Samedis 18 février et 18 mars 2023, 10 h
Coin des petits, Bibliothèque de Beuharnois
GRATUIT

CONFÉRENCE SUR LE JOURNALING DE MARIE-PIERRE LARIN

2 mars, 18 h
Bibliothèque de Beuharnois
Inscription sur Voilà!
GRATUIT

Comment mieux vivre avec l'anxiété et différentes émotions pour accéder à plus de bien-être ?

Marie-Pierre Larin, coach en programmation neurolinguistique, offre une conférence basée sur son livre *Le Journal Pétillant*.

CONFÉRENCE : L'art du potager, comment créer des espaces de culture pour favoriser des récoltes foisonnantes ?

Judi 6 avril, 18 h
Bibliothèque de Beuharnois
Inscription sur Voilà!
GRATUIT



Audrée et Martine, jardinières créatives, vous guideront pour réaliser le croquis de votre espace de culture 2023. Au menu, trucs pour les petits espaces, une plate-bande DIY en 30 minutes, informations générales pour optimiser le rendement ainsi que les réponses à toutes vos questions !

Animée par le PRAQ.

VIE COMMUNAUTAIRE

FADOQ

Le Club des aînés de Beuharnois (FADOQ) invite ses membres à célébrer le 50^e anniversaire du club, samedi le 27 mai 2023, au Club de golf Belle Vue à Léry.

Souper-spectacle et disco-mobile La Galateck

Prix des billets : 80 \$ par personne
Pour les 50 ans et plus

Pour information : Jacqueline Lepage, 450 429-7165



DÎNERS MENSUELS DES AÎNÉS – FADOQ

Les mercredis 8 mars et 12 avril 2023
Centre communautaire, local 316
Réservation obligatoire le vendredi précédent
Denise : 514 246-1578 | France : 450 395-0834

Bienvenue aux membres FADOQ !



LOISIRS

Bois Robert

Accès à plus de 10 km de sentiers balisés.
Ouverture des sentiers de raquette
et de ski de fond.

État des sentiers :
ville.beauharnois.qc.ca/bois-robert

 **Rue du Boisé,**
située dans le parc industriel
GRATUIT

Patinoires extérieures

- Secteur Est :
Parc de l'école Saint-Eugène
(480, rue de l'Église)
- Secteur Centre : École secondaire
des Patriotes-de-Beauharnois
(250, rue Gagnon)
- Secteur Ouest : Parc Euclide-Montpetit
(au bout de la 9^e Avenue)

 **État des glaces :**
[ville.beauharnois.qc.ca/](http://ville.beauharnois.qc.ca/info-patinoires)
[info-patinoires](http://ville.beauharnois.qc.ca/info-patinoires)
GRATUIT

Aréna

Patinage libre et hockey libre

 **[ville.beauharnois.qc.ca/](http://ville.beauharnois.qc.ca/arena-beauharnois)**
[arena-beauharnois](http://ville.beauharnois.qc.ca/arena-beauharnois)
GRATUIT



Tournoi Pierre-Laniel

M15, M18 et Junior

Venez encourager les jeunes hockeyeurs
du Québec qui participeront à la
44^e édition du Tournoi Pierre-Laniel.

 **Du 27 mars au 9 avril 2023**
Aréna André-Richard
fhmb.qc.ca/tournoi
GRATUIT



Association de baseball mineur de Beauharnois (ABMB)



 **Restez à l'affût, la période**
d'inscriptions débutera en février
sur la page Facebook de l'association :
facebook.com/ABMB2

Défi château de neige

Construisez un château de neige,
prenez-le en photo et inscrivez-vous
à defichateaudeneige.ca.

 **Jusqu'au 13 mars 2023**



POINTE-DU-BUISSON
MUSÉE QUÉBÉCOIS D'ARCHÉOLOGIE

Concours en partant à la découverte d'objets des Premières Nations

**CE CONCOURS EST VALIDE
JUSQU'AU MOIS DE MAI 2023**

Courez la chance de gagner
un prix de participation
d'une valeur de 70 \$.

Concours de sculpture d'argile

1^{er} MARS
ENTRE 10 H ET 17 H 30

Courez la chance de
gagner un chèque-cadeau
de 30 \$ à utiliser dans
la boutique du musée.

 **Pour participer et**
pour plus d'information
sur le concours ou
les activités :
450 429-7857 ou
la page Facebook
de la Pointe-du-Buisson.

SEMAINE DE RELÂCHE

APPORTE TON TOUTOU À LA BIBLIOTHÈQUE

DU MARDI 21 AU JEUDI
23 FÉVRIER 2023

 Bibliothèque
GRATUIT

Du 21 au 23 février inclusivement, apporte ton toutou à la bibliothèque. Les employés de la bibliothèque en prendront bien soin. Pendant son séjour, ton toutou pourra sélectionner un livre spécialement pour toi. Tu pourras le récupérer entre le 28 février et le 3 mars.

À son retour à tes côtés, tu pourras découvrir le livre qu'il a choisi pour toi ! Tu pourras le lire sur place ou l'apporter à la maison.

RALLYE NATURE

27 FÉVRIER, 13 H À 15 H

 Parc de la Pointe-du-Buisson
Inscription sur Voilà!
GRATUIT

À la marche ou en raquettes, les familles sont invitées à participer à une randonnée animée par un guide au boisé de la Pointe-du-Buisson ! Des boissons et des collations seront offertes aux participants.

MINI-STAGE DANS UN SALON D'ESTHÉTIQUE

27 FÉVRIER, 13 H À MIDI

 Esthétique Jocelyne Rajotte
Maximum de 5 jeunes
de 10 à 16 ans
Inscription sur Voilà!
GRATUIT

Les participants pourront découvrir comment bien soigner leur peau au quotidien.

ÉCOLE D'ESPIONNAGE

27 FÉVRIER, 11 H À MIDI

 Centre communautaire
Inscription sur Voilà!
Places limitées.
GRATUIT

Au voleur ! Des objets ont disparu ! Venez mener l'enquête ! Nos détectives en herbe partiront à la poursuite du délinquant avec une trousse d'enquête des plus sophistiquées et une équipe spécialisée !

Atelier s'adressant aux enfants
de 5 à 12 ans.

ATELIER JEUX DE SOCIÉTÉ

28 FÉVRIER, 9 H À 11 H

 Centre communautaire
GRATUIT

Diverses stations de jeux de société disponibles pour les familles et les amis.

Animé par la boutique
Courageux.

STAGE À LA SPCA MONANI-MO

28 FÉVRIER, 10 H 30 À MIDI
2 MARS, 10 H 30 À MIDI

 SPCA | 33, rue Richardson
Inscription sur Voilà!
Maximum de 5 jeunes
du secondaire
GRATUIT

Vous souhaitez apprendre un métier ? Profitez de cette journée pour découvrir tous les dessous du travail dans une SPCA. Aidez à prendre soin des animaux.

CARAVANE DES ARTS

28 FÉVRIER, 13 H À 15 H
2 MARS, 13 H À 15 H

 Centre communautaire
GRATUIT

Bricolages - Jeux de société
Créations de livre d'histoire

En collaboration avec
la Halte familiale 5 ans et plus.

OUACHE ! C'EST DÉGUEULASSE !

1^{er} MARS, 13 H À 14 H

 Salle Auguste-Hébert
Inscription sur Voilà!
GRATUIT

Il y a une foule de choses qui nous dégoûtent au quotidien : les discussions iront bon train autour des livres qui parlent de choses complètement dégueulasses !

Public visé : 6 à 8 ans

Animé par la compagnie
Communication Jeunesse.

LA SCIENCE TOUT AUTOUR DE NOUS

2 MARS, 10 H

 Centre communautaire
Inscription sur Voilà!
GRATUIT

Une activité pour voir la science autrement !

Pour les jeunes d'environ
10 à 12 ans

Animé par la compagnie
Communication Jeunesse.

BINGO FAMILIAL

3 MARS, 13 H À 14 H 30

 Centre communautaire
GRATUIT

Animé par un personnage
malcommode, coloré, drôle
et dynamique !



Offres d'emploi Loisir

Tu aimes avoir du fun? Cet été, viens t'amuser et travailler entre amis à la Ville de Beauharnois! Plusieurs postes disponibles, selon tes intérêts!

- ANIMATEURS ET ANIMATRICES EN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ POUR LE CAMP DE JOUR
- AGENT OU AGENTE AUX ÉVÉNEMENTS
- ANIMATEURS ET ANIMATRICES AU SKATEPARK

 Pour plus d'information sur les exigences et conditions d'emploi, visite le ville.beauharnois.qc.ca/offres-emploi



INTÉRESSÉ.E? Perds pas de temps à préparer un CV!
Remplis ce court formulaire disponible ici ou sur nos plateformes Web!

ville.beauharnois.qc.ca/offres-emploi

 villebeauharnois

 villedebeauharnois



AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS



L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-15

Lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-15 abrogeant le Règlement 2022-10 décrétant l'acquisition du lot numéro 4 714 897 situé au 40, rue de l'Industrie appartenant à Rio Tinto Alcan (Loi sur les immeubles industriels municipaux). Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement 2022-10 puisqu'il visait un numéro de lot inexistant et que le Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan a été adopté le 23 novembre 2021.

Il est entré en vigueur le 12 octobre 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-16

Lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-16 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition du lot 3 860 964 situé au 490, rue Laurent-Perron.

Il est entré en vigueur le 15 novembre 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-17

Lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-17 augmentant le fonds de roulement à 3 000 000 \$. Ce règlement a pour objet d'augmenter de 1 000 000 \$ le fonds de roulement de la Ville, pour que le fonds de roulement atteigne un montant de 3 000 000 \$.

Il est entré en vigueur le 12 octobre 2022.

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-18

Lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-18 sur le stationnement dans la Ville de Beauharnois. Ce règlement abroge et remplace le Règlement 2019-12 sur le stationnement dans la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet notamment d'autoriser le stationnement en période hivernale sur les chemins publics sous certaines conditions et d'interdire le stationnement nocturne en période hivernale dans les stationnements municipaux du centre-ville.

Il est entré en vigueur le 9 novembre 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-19

Lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-19 sur la tarification des services, des biens et des activités de la Ville de Beauharnois. Ce règlement abroge et remplace le Règlement 2019-04 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Beauharnois.

Il est entré en vigueur le 9 novembre 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-21

Lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-21 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être acquis. Ce règlement a pour objet d'accorder à la Ville le pouvoir d'acquérir des immeubles à toutes fins municipales au moyen d'un droit de préemption.

Il est entré en vigueur le 14 décembre 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-22

Lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-22 concernant la prévention en matière de sécurité incendie. Ce règlement a pour objectif d'établir les exigences pour la protection contre les incendies, la sécurité des personnes dans les bâtiments s'y trouvant et les événements se déroulant sur le territoire de la Ville et ce, afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire pour l'ensemble de la population. Ce Règlement a aussi pour but de régir l'installation de certains appareils, l'entretien des bâtiments et accessoires ainsi que certains usages à des fins de sécurité incendie.

Il est entré en vigueur le 14 décembre 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-23

Lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-23 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la ville. Ce règlement a pour objet d'encadrer l'activité des entrepreneurs en déneigement, qui de manière répétée déposent et soufflent de la neige et de la glace sur les voies publiques et au pourtour des bornes-fontaines.

Il est entré en vigueur le 14 décembre 2022.

AVIS PUBLIC



L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-24

Lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-24 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2023. Ce règlement a pour objet de déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget pour l'année 2023 adopté lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

Il est entré en vigueur le 14 décembre 2022.



MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les mardis 14 mars et 11 avril 2023, 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Coordination des contenus :
Service des communications

Design graphique, rédaction et révision
de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois